

Image not found or type unknown



Assignation devant le tribunal de grande instance

Par **sophiene_old**, le **14/09/2007** à **12:25**

il y a 3 ans j'ai acheté une maison en viager mais 2 ans apres l'achat mes revenus ne me permettaient plus de payer les traites et les frais divers (assurance,taxes foncieres...) j'ai donc appeler le proprietaire pour lui dire que je preferais renoncer a la maison et abandonner les loyers deja versé et depuis cette date il m'envoi des rappels d'impayés et pour couronner le tout je suis desormais assigné devant le tribunal de grande instance il reclame tout les impayés plus 2000 euros pour le prejudice morale je ne suis pas en mesure de payer les honoraires d'un avocat et mes revenus ne me donne pas droit a une aide comment puis je m'y prendre?ne pas me presenter au tribunal garantirait une condamnation ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **16/09/2007** à **09:23**

bonjourrrnavez vous demander l'aide juridictionnelle?rrnrnsi vous vous présentez pas au TGI, vous serez condamné automatiquement donc c'est pas la solutionrrnrfaites par de vos difficultés au magistrat

Par **sophiene_old**, le **17/09/2007** à **11:11**

je n'ai pas demandé l'aide juridictionnel on m'a dit que mes revenus ne le permettait pas. j'ai contacté une avocate qui m'a dit que les honoraires seraient au minimum de 1000Euros pour une assignation au tgi et que ca serait encore plus élevé si je contactais un avocat qui a de

l'experience est ce vrai ca me parrait excessif mais je n'y connais rien. rnpar ailleurs je voulais savoir si il m'était possible d'envoyer toutes les pieces directement au tribunal sans passer par un avocat.rn merci pour l'attention que vous me temoigné